

Formulaire d'annonce de décès/cession de chien

En rappel de l'Art. 9 de la Loi sur la police des chiens. – **Tout propriétaire de chien annonce dans les deux semaines à la banque de données et à l'administration communale** : a) toute acquisition d'un chien en indiquant sa provenance, soit le nom et l'adresse de la personne qui lui a cédé l'animal; b) toute cession d'un chien en indiquant sa destination, soit le nom et l'adresse du nouveau détenteur; c) tout changement d'adresse; d) la mort de son animal.

Données relatives au propriétaire	
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Courriel :
Adresse :	Tél :
N°Amicus :	

Données relatives au chien	
Nom du chien :	N° de puce :
Race :	Croisé :
Sexe :	
Date de décès : :	
Date de cession :	
Coordonnées du nouveau propriétaire :	
Nom et prénom :	
Adresse :	
N° Amicus :	
Date de la remise :	
Remarque : fournir en annexe du présent formulaire un document en preuve de la donation ou vente ou un acte de décès.	

Date :

Signature du propriétaire du chien:

